

SI EAUX AUDUN LE ROMAN
ARRONDISSEMENT DE BRIEY N° 2023-003
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL AU GRADE
DE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE AU TITRE DE
L'ANNÉE 2023

Le Président de SI EAUX AUDUN LE ROMAN,

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu l'arrêté du président n° 2023-002 en date du 29 mars 2023 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2023 :

N° D'ORDRE	IDENTITÉ DES AGENTS PROMOUVABLES
1	Madame Amélie COULON

Total des agents promouvables :

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade :

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :
 - adressée à Monsieur le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,
 - notifiée à l'intéressée.

Fait à AUDUN-LE-ROMAN, le 18 octobre 2023

Le Président,
 Robert CLESSE

Notifié à l'intéressée le : 18/10/2023

Signature de l'agent :





